



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le jeudi 28 novembre 2024

Session du Conseil départemental - Motion pour la libération de Boualem Sansal

Motion adoptée par l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle à l'unanimité lors de la session de novembre 2024

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation alarmante de Boualem Sansal, écrivain franco-algérien de renommée internationale connu pour son engagement en faveur de la liberté d'expression.

Le 16 novembre dernier, à son arrivée à l'aéroport d'Alger en provenance de Paris, Boualem Sansal a été arrêté par des membres de la Direction générale de la sécurité intérieure algérienne. Depuis, il est détenu sans aucune justification.

Cette privation de liberté constitue une atteinte grave aux principes fondamentaux de la libre pensée et d'expression, pourtant garantis par les conventions internationales auxquelles l'Algérie est signataire. Cette situation suscite une vive inquiétude parmi ses proches, son éditeur Gallimard, ainsi que dans les milieux littéraires et politiques.

Le président Emmanuel Macron s'est exprimé pour dénoncer cette atteinte à la liberté d'un écrivain d'envergure mondiale, réaffirmant l'importance de défendre les droits fondamentaux et la liberté d'expression.

L'engagement de Boualem Sansal ne saurait en aucun cas justifier une telle répression ni un enfermement injuste.

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle demande solennellement :

- **La libération immédiate et inconditionnelle** de Boualem Sansal ;
- **Le respect de ses droits fondamentaux**, notamment son droit à la libre circulation, à l'expression et à un traitement humain et équitable ;
- **L'arrêt des pressions** exercées à l'encontre des intellectuels, écrivains et journalistes qui, comme Boualem Sansal, osent exprimer des opinions divergentes.

Ensemble, défendons la liberté d'expression !

Les Conseillères et les Conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle